



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 96/18

Objet

Démission de Monsieur Hervé PRAT, délégué communautaire représentant la commune d'Eclans-Nenon et installation de Monsieur Jacky ZASEMPA

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JC Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Kayi, JM Sermier, I. Voutquenue, V. Chevriaut, P. Tournier.

Suite à la démission de Monsieur Hervé PRAT, maire de la commune d'Eclans-Nenon, et de plusieurs membres du Conseil Municipal de cette commune, il convient aujourd'hui de valider la désignation :

- d'un délégué communautaire titulaire et d'un délégué communautaire suppléant représentant la commune d'Eclans-Nenon,
- d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- de nouveaux membres aux commissions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Selon l'article 273-12 II du Code Electoral (Loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art.33), en ce qui concerne les communes de moins de 1 000 habitants n'ayant qu'un seul conseiller communautaire, lorsque le maire de la commune, conseiller communautaire unique, démissionne à la fois de son mandat de maire et de conseiller communautaire, son remplaçant en tant que conseiller communautaire sera le nouveau maire.

Afin de procéder au remplacement des élus démissionnaires, des élections complémentaires se sont déroulées les 3 et 10 juin 2018 à Eclans-Nenon. Monsieur Jacky ZASEMPA a ainsi été élu nouveau maire par le Conseil Municipal de cette commune le 13 juin 2018.

Madame Myriam NARABUTIN, maire délégué de Nenon, a également été désignée déléguée communautaire suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **INSTALLE**, à l'unanimité, les représentants de la commune d'Eclans-Nenon comme suit :

	Titulaire	Suppléant
Délégué communautaire	Jacky ZASEMPA	Myriam NARABUTIN
CLECT	Catherine MONTRICHARD	Marcel COLIN
Commission Affaires Economiques	Catherine MONTRICHARD	
Commission Aménagement de l'Espace, Urbanisme, Infrastructures	Clément PLAGNAT	
Commission Politiques Sociales et Culturelles	Chantal COLIN	
Commission Environnement, Energie, Espaces Naturels	Jacky ZASEMPA	

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Sous-Préfecture de Dole
- Commune d'Eclans-Nenon

